

## Etre père aujourd'hui

Une enquête de l'Union Régionale  
des Associations Familiales de Bretagne

**Udaf**  
MORBIHAN

47 rue Ferdinand Le Dressay  
BP 74 - 56002 VANNES  
02 97 54 13 21  
accueil@udaf56.asso.fr



[www.udafmorbihan.fr](http://www.udafmorbihan.fr)



**URAF Bretagne**  
Rue Maurice Le Lannou  
CS 14226  
35042 RENNES Cedex

**Uraf**  
BRETAGNE

**Décembre 2015**



## SOMMAIRE

<b>Éléments de méthode</b>	<b>p 4</b>
<b>I— Profil des répondants</b>	<b>p 4</b>
<b>II— Le quotidien paternel et parental</b>	<b>p 7</b>
Les actes parentaux des pères	p 7
Les difficultés des actes parentaux des pères	p 8
Le regard des pères dans l'approche éducative de leur conjointe	p 9
La notion du temps passé auprès de leurs Enfants	p 9
La prise de congés des pères à la naissance des enfants	p 11
<b>III —La construction de la paternité</b>	<b>p 12</b>
L'implication du père des enquêtés	p 12
L'influence du sexe de l'enfant dans leur implication parentale	p 13
L'influence de l'âge de l'enfant dans leur implication parentale	p 13
Les attentes de leur conjointe et de leur Entourage	p 14
<b>IV — La place et le rôle du père</b>	<b>p 14</b>
Au sein du couple conjugal	p 14
Au sein de la société	p 15
Au sein des médias	p 15
Au sein des décisions de justice dans le cadre des séparations conjugales	p 15
Etre un « bon père » ?	p 16
<b>Conclusion</b>	<b>p 17</b>

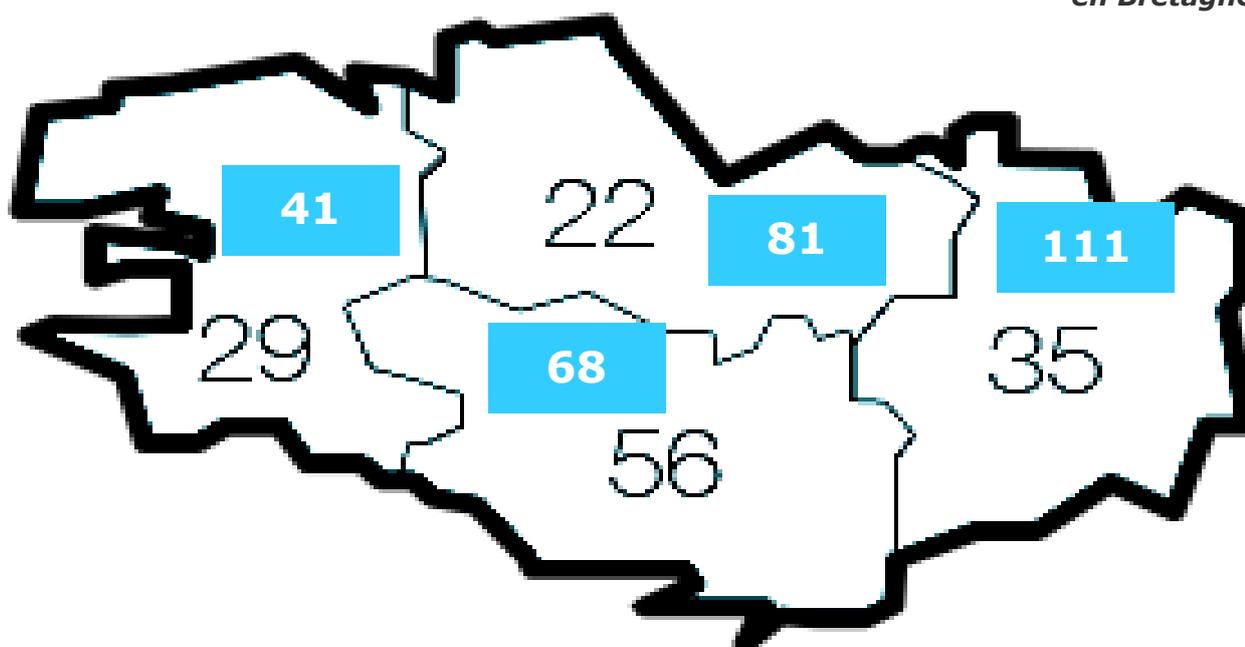
Depuis les années 70, l'autorité paternelle s'est transformée en autorité parentale. L'autorité parentale s'inscrit dans une égalité de droits et devoirs des pères et mères dans l'éducation des enfants. Les changements sociétaux se sont accompagnés d'une profonde restructuration de la place et du rôle du père et de la mère dans la cellule familiale.

Dans le cadre de cette nouvelle enquête, l'UDAF du Morbihan, au sein de l'URAF Bretagne, a souhaité appréhender la perception du rôle de pères, leurs investissements au quotidien, et ainsi identifier les difficultés de la vie de père.

Cette enquête constitue un apport de connaissances, une plus-value qui alimentera toutes les propositions et réflexions menées auprès de diverses institutions, telles que les pouvoirs publics et les associations.

Pour réaliser cette enquête, l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) en partenariat avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a fait diffuser par l'Observatoire des familles en Bretagne les questionnaires en mars 2014. Les questionnaires ont été envoyés à 3000 ménages dont les pères sont allocataires des CAF des Côtes-d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

*Répartition des pères répondants en Bretagne*



## ELEMENTS DE METHODE

La population cible représente l'ensemble des foyers allocataires (au 31/12/2013) de la Caisse d'Allocations Familiales dans lequel se trouve un père ayant au moins un enfant à charge âgé entre 4 et 20 ans.

Le souhait d'interroger les pères sur leur place et leur rôle dans la cellule familiale a été élaboré à l'occasion des réunions d'un comité de pilotage et la validation au Conseil d'Administration de l'UNAF. Au total, ce sont 135 000 pères qui ont été interrogés sur 48 départements. Le taux de retour moyen est de **12.3% au niveau national**, soit 11 000 pères répondants.

**3 000 questionnaires** ont été envoyés par voie postale. Les pères ont été sélectionnés aléatoirement en mai 2014 en région Bretagne. L'enquête porte sur une analyse de **301** questionnaires au total, soit un **taux de retour de 10.03%**.

Le traitement statistique s'est appuyé sur le logiciel *QuestionData*.

L'objectif de cette enquête repose sur **le ressenti des pères, leur vécu et la perception de leur rôle**.

Le questionnaire comporte trois volets. Le premier concerne les pratiques des pères dans l'éducation de leurs enfants. Il aborde différents thèmes tels que les activités parentales selon les jours travaillés ou non des pères et mères, les difficultés que les pères ont pu rencontrer dans leurs activités parentales et la notion de temps passé avec leur enfant.

Le second s'intéresse à la construction de la paternité à travers leur vécu personnel en tant qu'enfant et l'influence du sexe et de l'âge de leur enfant.

Le troisième volet concerne la place et le rôle du père dans la cellule familiale à travers la société et les médias. Il s'agit de comprendre les représentations que les pères ont de leur rôle.

Pour conclure, l'enquête présente l'image véhiculée d'un « bon père » de famille du point de vue des pères.

## I—PROFIL DES RÉPONDANTS

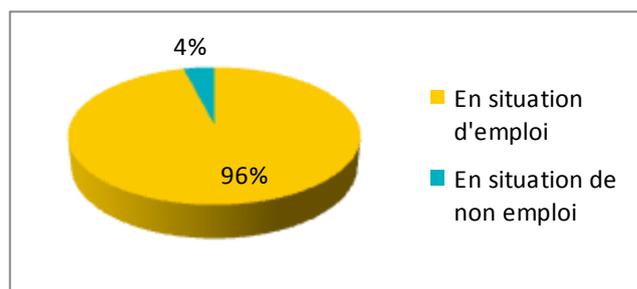
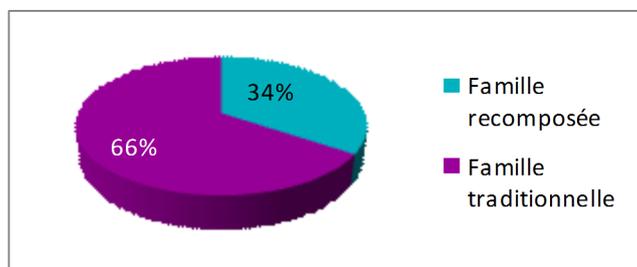
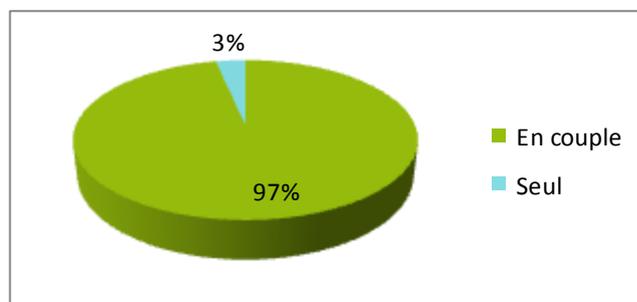
### La situation familiale des pères répondants

97% des pères répondants vivent en couple, seulement 3% des pères sont célibataires. Il ressort également de notre enquête que les pères célibataires sont majoritairement des pères issus de la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers.

Sur 102 répondants, 66% des pères déclarent vivre au sein d'une famille dite « traditionnelle » contre 34% au sein d'une famille recomposée.

### La situation d'emploi des pères répondants

Parmi les pères, 96% expriment avoir un emploi et seulement 4% sont sans emploi. Concernant leur conjointe, elles sont moins nombreuses à avoir un emploi (89%) contre 11% qui sont sans emploi.



## La typologie des contrats d'emploi des pères répondants

93% des répondants occupent un emploi à temps complet et 7% ont un emploi à temps partiel.

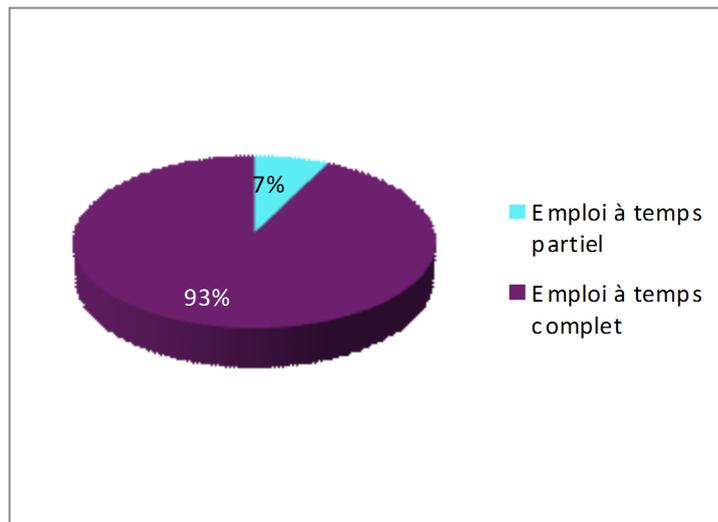
Les pères sont seulement 37% à avoir modifié leur temps de travail lors de la naissance des enfants dont 60% en réorganisant leurs horaires et 13% en travaillant à temps partiel. Ainsi, il privilégie des aménagements d'horaires plutôt qu'un temps partiel. Nous pouvons donc poser l'hypothèse que les pères n'ont pas envie de subir les effets négatifs de ce choix, à savoir un salaire moindre ou une évolution professionnelle qui peut être pénalisée.

Les autres pères (27%) n'ont pas spécifié le type de modification qu'ils ont mis en place.

La profession est un critère déterminant dans l'aménagement de leur temps de travail. Les ouvriers et les cadres supérieurs ont plus sensiblement modifié l'organisation de leur temps de travail.

Nous pouvons donc constater quelques différences entre les pères et les mères lors de l'aménagement du temps de travail.

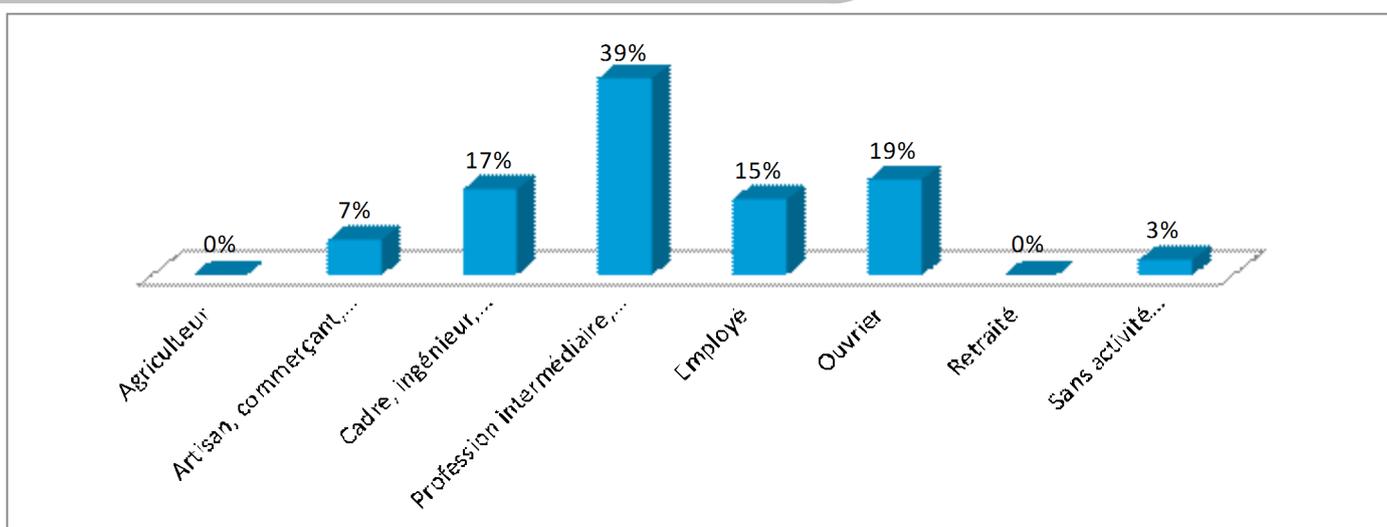
Ainsi, les mères sont plus nombreuses à réduire ou à aménager leur temps de travail. 63% d'entre-elles ont modifié leur temps de travail lors de la naissance des enfants.



Parmi celles qui ont modifié leurs temps de travail, 49% ont pris un temps partiel et 32% ont modifié leurs horaires.

Les résultats montrent également que ce sont principalement les femmes issues de la catégorie socioprofessionnelle des employés et des cadres supérieurs qui ont modifié l'organisation de leur temps de travail. Si on prend en considération la profession du conjoint, ce sont les femmes dont le conjoint est cadre supérieur qui tendent plus à modifier l'organisation du temps de travail.

## La catégorie socioprofessionnelle des pères répondants



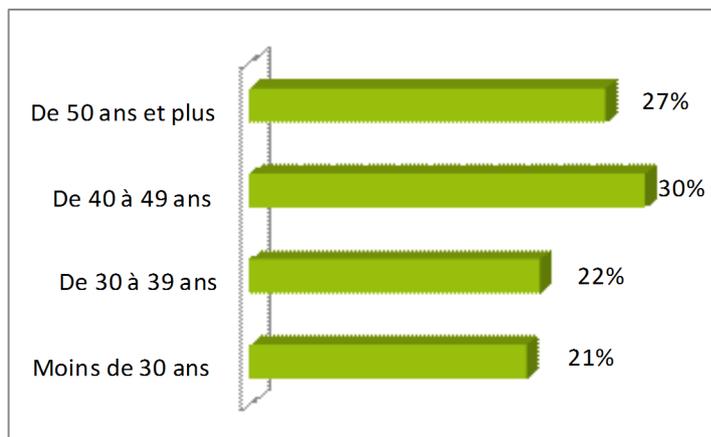
39% des enquêtés sont issus de la catégorie socioprofessionnelle des professions intermédiaires (techniciens, travailleurs sociaux, professeurs des écoles, animateurs, cadres moyen...). La seconde catégorie socioprofessionnelle la plus représentée est celle des ouvriers à 19%.

Les agriculteurs et les retraités ne sont pas représentés, en raison des modalités de l'échantillon. En effet, l'échantillon a été déterminé à partir d'un fichier allocataire CAF, alors que les agriculteurs relèvent du régime agricole (MSA).

## Âge des pères interrogés

La répartition de l'échantillon en fonction de l'âge de la personne de référence se caractérise par une prépondérance de pères se situant dans la classe d'âge des quadragénaires. Près d'un père sur trois est quadragénaire. Ainsi, l'âge moyen des pères enquêtés est de 41,6 ans et l'âge médian est de 41 ans.

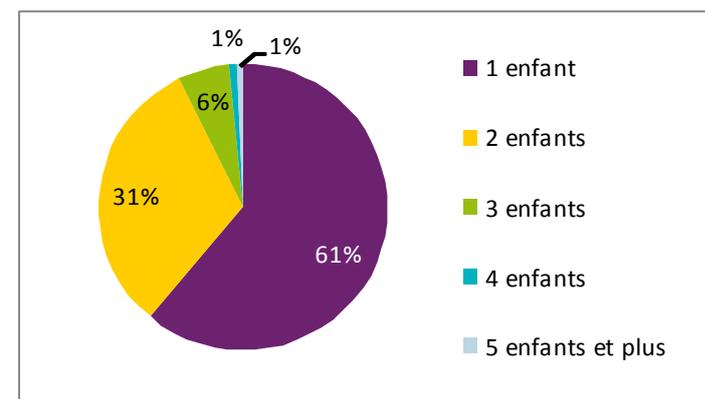
Dans la continuité de l'analyse, la moyenne d'âge des mères est de 39 ans. 51% des pères enquêtés ont pour conjointe une femme âgée entre 30 à 39 ans. 39 % des pères vivent avec une femme âgée entre 40 à 49 ans. On constate une plus faible présence des femmes âgées de moins de 30 ans (7%) alors que 21% des pères sont dans cette tranche d'âge.



## Répartition par nombre d'enfant

L'échantillon représente un ensemble de 738 enfants à charge. 61% des pères ont un seul enfant. Cependant, le nombre moyen d'enfants par père s'établit à 1,4.

8% des pères ont une famille nombreuse.

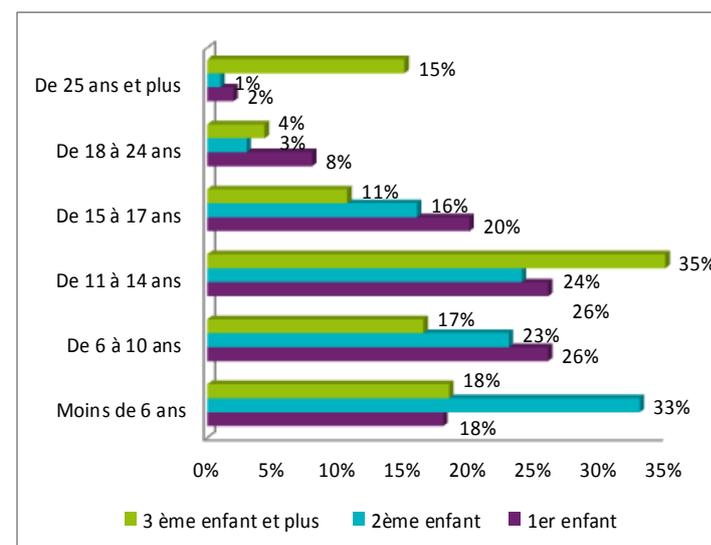


## L'âge des enfants à charge

La répartition des 738 enfants selon les tranches d'âge, montre que les 6/10 ans et les 11/14 ans sont majoritairement les aînés des fratries. Ces deux tranches d'âge représentent 52% des aînés.

Les enfants âgés de moins de 6 ans se situent principalement au deuxième rang de naissance (33%). Les 11/14 ans se situent au troisième rang de naissance (35%), et plus.

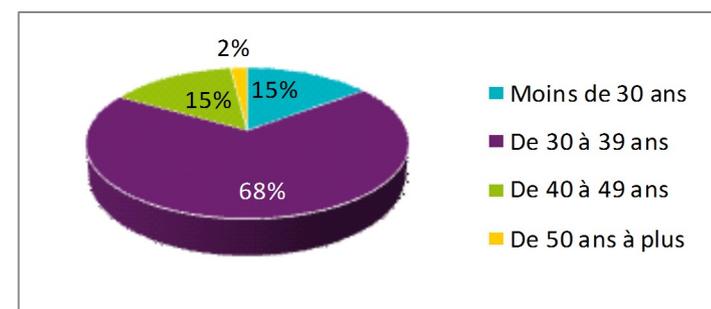
Notons que, le rang de naissance ou l'âge des enfants sont sans influence sur les réponses des pères aux questions de l'enquête.



## Âge des pères à la naissance de leur premier enfant

Les pères interrogés ont eu en moyenne leur premier enfant à l'âge de 34,7 ans. Plus de deux tiers des pères ont eu leur premier enfant entre 30 ans et 39 ans.

Celui qui a eu son premier enfant au plus jeune âge, était âgé de 17 ans contre 50 ans pour le plus âgé.



## II—LE QUOTIDIEN PATERNEL ET PARENTAL

Dans un premier temps, l'enquête présente la contribution des pères et mères à chacune des tâches liées aux soins et à l'éducation de leurs enfants. Ainsi, nous observerons l'organisation et le partage des tâches au sein des familles bretonnes. Plus précisément, quelles sont les activités accomplies par les pères ? Quel est le degré d'implication de ceux-ci par rapport à celui des mères ?

Cette enquête vise à montrer les difficultés associées aux activités parentales des pères ainsi qu'un éclairage sur les causes de celles-ci.

Dans un second temps, l'enquête porte sur le regard des pères dans l'approche éducative de leur conjointe, la notion du temps passé auprès de leurs enfants et le type de congé de paternité pris au moment de la naissance de leurs enfants.

### Les actes parentaux des pères

Concernant vos enfants, au cours des 30 derniers jours, qui s'est occupé des activités ou actes suivants, les jours où vous travaillez? (Plusieurs réponses étaient possibles)

Lors des jours travaillés des pères, ils déclarent plus fréquemment assumer l'accompagnement de l'enfant à une activité (15%), la préparation des repas (15%). La part la moins représentée des actes parentaux des pères concerne le suivi médical (5%) et l'acte ou contrôle de la toilette (7%).

Quelle que soit l'activité, sa prise en charge exclusive ou habituelle se révèle nettement plus faible que celle exercée par la mère. Ce déséquilibre est particulièrement important pour le suivi médical. Seul 1 père sur 20 l'assure seul et 1 sur 3 avec les mères alors que celles-ci sont 2 sur 3 à le faire seules.

Le partage des tâches entre le père et la mère est plus prégnant au cours du coucher/contrôle du sommeil de l'enfant (48%) et des loisirs avec l'enfant (46%).

Les pères déclarent, au cours des 30 derniers jours, que ce sont leur conjointe qui ont effectué plus fréquemment les tâches portant sur le suivi médical (62%), la préparation des repas (58%), et la scolarité (46%) lors de leurs jours travaillés.

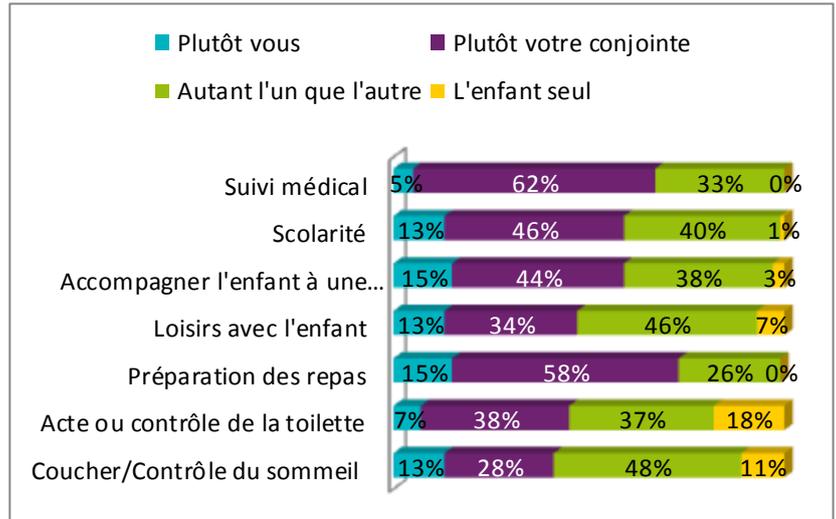
Le partage des tâches au sein du couple parental

Concernant vos enfants, au cours des 30 derniers jours, qui s'est occupé des activités ou actes suivants, les jours où vous ne travaillez pas? (Plusieurs réponses étaient possibles)

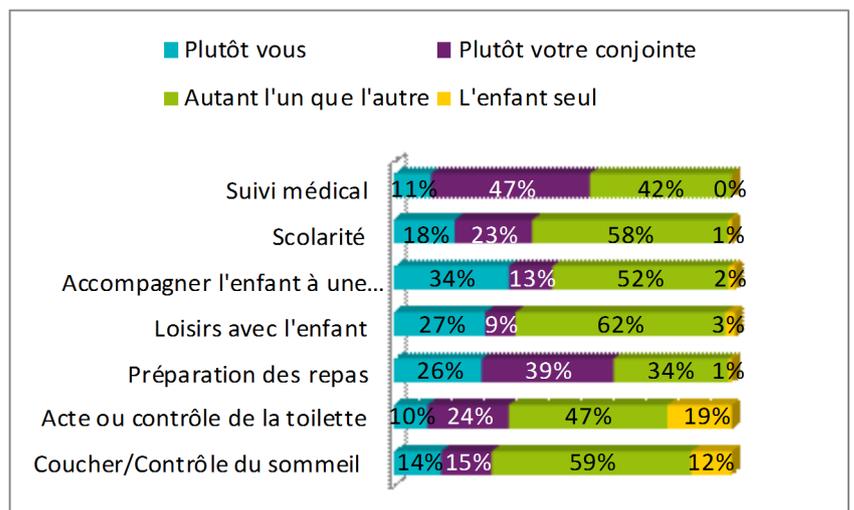
La part la plus significative dans les pratiques des pères concerne l'accompagnement de l'enfant à une activité (34%), les loisirs avec l'enfant (27%) et la préparation des repas (26%) lors des jours non travaillés.

Particulièrement, la participation des pères augmente les jours où ils ne travaillent pas pour la totalité des actes recensés. Toutefois, cette augmentation est variable selon le type d'acte.

Ainsi, la plus forte progression concerne l'accompagnement de l'enfant à une activité (+19 points).



découle d'une négociation entre les conjoints. Plusieurs dimensions peuvent influencer cette négociation, subie ou voulue, notamment la CSP des pères, la CSP des mères et l'âge des enfants. Pour chacun des actes parentaux cités dans l'enquête, les caractéristiques socio-démographiques ont été mises en rapport. Seule, la participation des pères aux loisirs des enfants a été plus prégnante pour la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers. Les autres dimensions n'ont eu aucun effet sur leurs pratiques.



A contrario, la variation relative à l'acte du coucher/contrôle du sommeil de l'enfant n'est que d'un point.

L'exercice partagé des activités lorsque les pères ne travaillent pas est plus également réparti dans la totalité des actes recensés : pour le suivi médical (+9 points), pour la scolarité (+18 points), l'accompagnement à une activité scolaire (+14 points), les loisirs avec l'enfant (+16 points), la préparation des repas (+8 points), l'acte et contrôle de la toilette (+10 points), le coucher/contrôle du sommeil (+11 points). Toutefois, les mères restent majoritairement en charge de la préparation des repas et du suivi médical.

Il existe une spécialisation des rôles paternels. Les pères s'occupent davantage des loisirs et de l'accompagnement à une activité. Ainsi, l'implication des pères porte plutôt sur les sphères extérieures telles que l'accompa-

gnement de l'enfant à une activité et les loisirs avec l'enfant.

Les loisirs et le coucher sont les activités dans lesquelles l'exercice partagé entre pères et mères est le plus important.

Même si nous pouvons remarquer une différence de rôle, les pères la légitiment en mettant en avant une conception égalitaire en fonction de leur disponibilité. Ces pères ont une vision « sans frontières » de leur rôle parental. L'enquête nous montre que les tâches parentales semblent interchangeable. Le partage des tâches semble se répartir en fonction des disponibilités respectives des parents. C'est une complémentarité improvisée et fluctuante. Autrement dit, dans ce type de tâches parentales, il n'y a pas vraiment de division des rôles très prégnante, mais plutôt un partage pragmatique des tâches et surtout, il n'y a pas de frontière rigide, simplement des spécialisations relatives, sans doute, liées aux représentations.

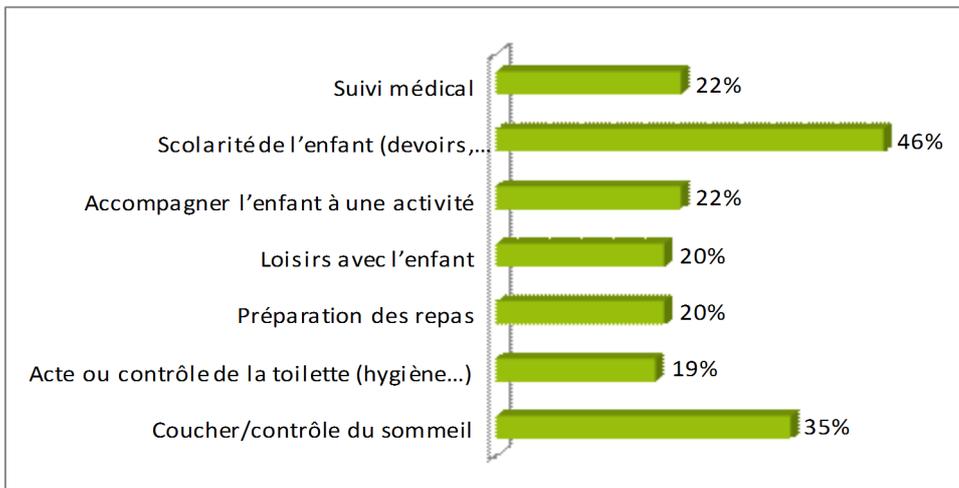
### Les difficultés des actes parentaux des pères

*Avez-vous rencontré ou rencontrez-vous des difficultés pour certains des actes cités précédemment? Si oui, lesquels?*

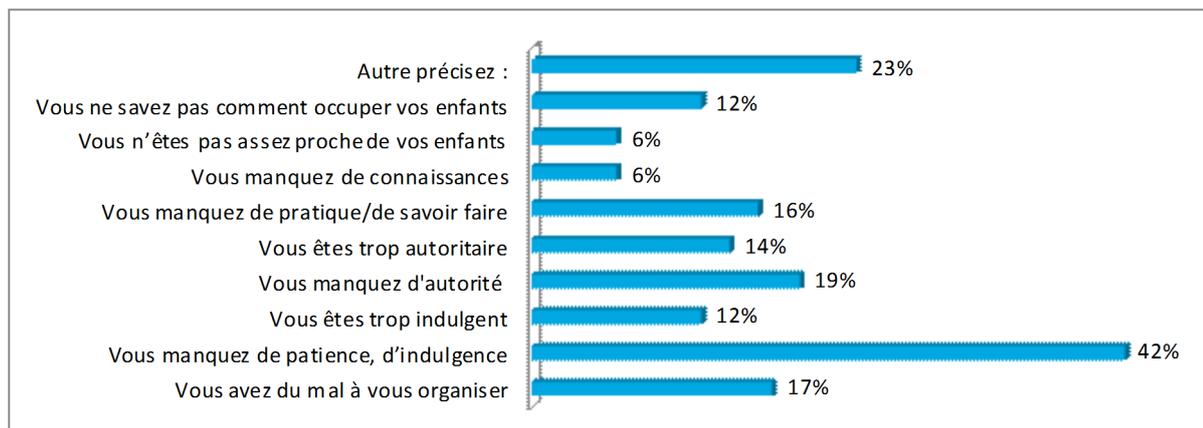
Plus de trois quarts des pères déclarent ne pas avoir rencontré de difficultés lors de l'éducation de leurs enfants tandis que 23% des enquêtés affirment avoir rencontré des difficultés pour les actes précédemment évoqués. Nous pouvons noter que les difficultés diffèrent selon la catégorie sociale et l'âge des pères. En effet, les difficultés sont davantage évoquées par la catégorie socioprofessionnelle ouvrière. Si l'on regarde l'âge des pères, ce sont les 40/49 ans qui déclarent plus souvent ne pas rencontrer de difficultés.

Les difficultés rencontrées concernent principalement la scolarité des enfants à 46% et le coucher de leurs enfants à 35%.

L'âge et la composition familiale des enquêtés influent quelque peu sur les réponses. Ainsi, lorsque les pères ont moins de 30 ans, ils expriment plus souvent avoir des difficultés avec leurs enfants notamment lors des loisirs. Contrairement aux autres pères, ceux qui ont une famille recomposée rencontrent moins de difficultés au cours de la scolarité de l'enfant.



*Si vous rencontrez des difficultés, de quel(s) type(s) :*



Parmi les pères qui ont répondu avoir des difficultés, 42% les attribuent à un manque de patience et d'indulgence. Les deuxième et troisième causes les plus significatives concernent un manque d'autorité (19%) et des problèmes d'organisation (17%).

Remarquons que sur cette question, les pères n'ayant pas d'activité professionnelle insistent plus souvent avoir un manque d'autorité. Ceux issus de la catégorie socioprofessionnelle des artisans et des professions in-

termédiaire sont plus nombreux à avoir eu des soucis pour s'occuper de leurs enfants.

Les autres difficultés rencontrées portent principalement sur le manque de temps (moins d'un père sur 4) dû aux contraintes horaires et à la surcharge de travail dans leurs activités professionnelles. Ainsi, de nombreux pères ne semblent pas aujourd'hui avoir trouvé des solutions adéquates leur permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale.

## Le regard des pères dans l'approche éducative de leur conjointe

*D'une manière générale, pensez-vous que votre conjointe est plus à l'aise que vous avec vos enfants?*

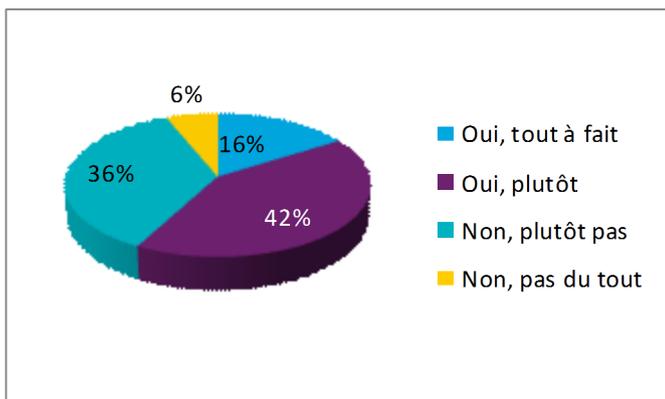
La majorité des pères, soit sept pères sur dix, estiment être moins à l'aise que leur conjointe avec leurs enfants.

Pour ces pères, ce sentiment est avant tout lié, à la plus grande disponibilité des mères (35%) et à leur meilleure « compétence » parentale (30%).

Et dans une moindre mesure (25%) à une meilleure relation d'écoute et d'échange avec leur enfant.

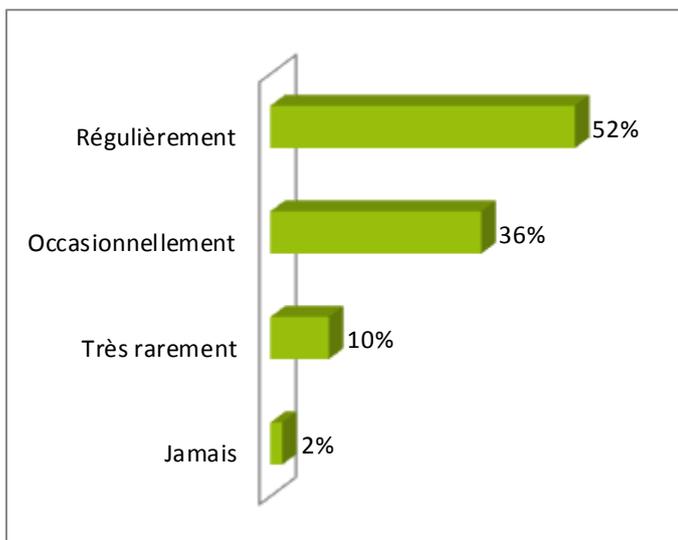
Selon eux, cette meilleure relation d'écoute est liée à une plus grande patience des mères. 7% des pères indiquent que leur conjointe sont plus indulgentes et moins autoritaires qu'eux. Les opinions divergent sur le sujet selon les catégories socioprofessionnelles et l'âge des pères au premier enfant.

Les cadres supérieurs expriment davantage qu'ils sont plus à l'aise que leur conjointe. C'est l'inverse pour les pères qui sont sans activité ou artisans. De plus, les pères ayant eu leur premier enfant à moins de 30 ans expriment plus souvent, que la mère est plus à l'aise qu'eux.



## La notion du temps passé auprès de leurs enfants

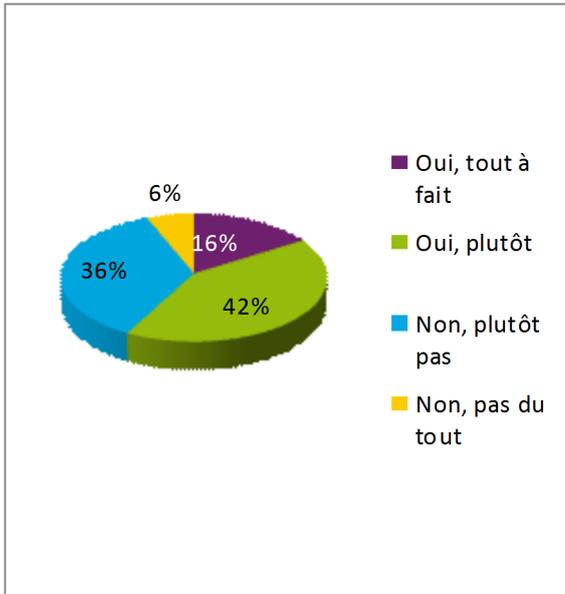
*Au cours des 30 derniers jours, avez-vous passé du temps seul (sans votre conjointe) avec votre (vos) enfant(s)?*



52% des pères passent régulièrement du temps seul avec leurs enfants, 36% occasionnellement, 10% très rarement et 2% jamais. Si une large majorité des enquêtés déclarent avoir passé régulièrement ou occasionnellement du temps seuls avec leurs enfants, ils sont également 12% à ne pas passer de temps seuls avec leurs enfants. La modification du temps de travail des pères influence fortement le temps passé seuls avec leurs enfants. Ainsi, les pères ayant modifié leur temps de travail déclarent plus souvent passer du temps régulièrement avec leurs enfants. A contrario, les pères issus de la catégorie socioprofessionnelle des artisans, déclarent de façon plus prégnante ne jamais passer de temps seuls avec leurs enfants.



D'une manière générale, avez-vous le sentiment de disposer de temps suffisant pour faire ce que vous souhaitez avec votre (vos) enfant(s)?



La majorité des pères ont la perception de disposer du temps pour leurs enfants à 58%, alors que 42% estiment ne pas disposer d'assez de temps.

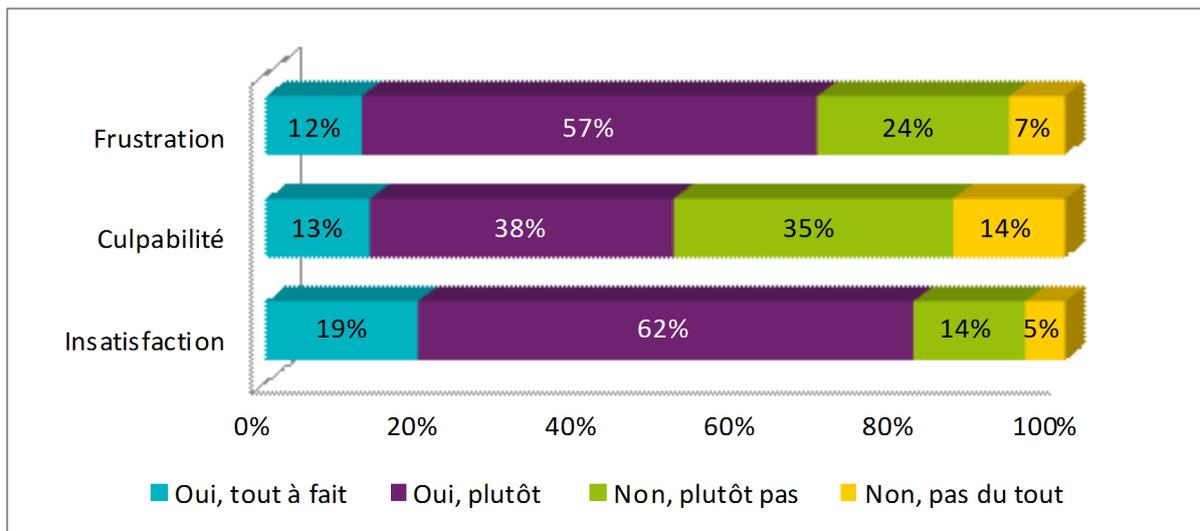
L'analyse socio-démographique montre que cette question divise le corps social.

Les pères ayant eu leur premier enfant à moins de 30 ans expriment plus souvent avoir le sentiment de disposer de temps suffisant auprès de leurs enfants.

A contrario d'autres pères indiquent de manière plus fréquente ne pas disposer suffisamment de temps : les catégories socioprofessionnelles supérieures ; les pères n'ayant pas modifié leur temps de travail et les pères ayant au moins deux enfants.



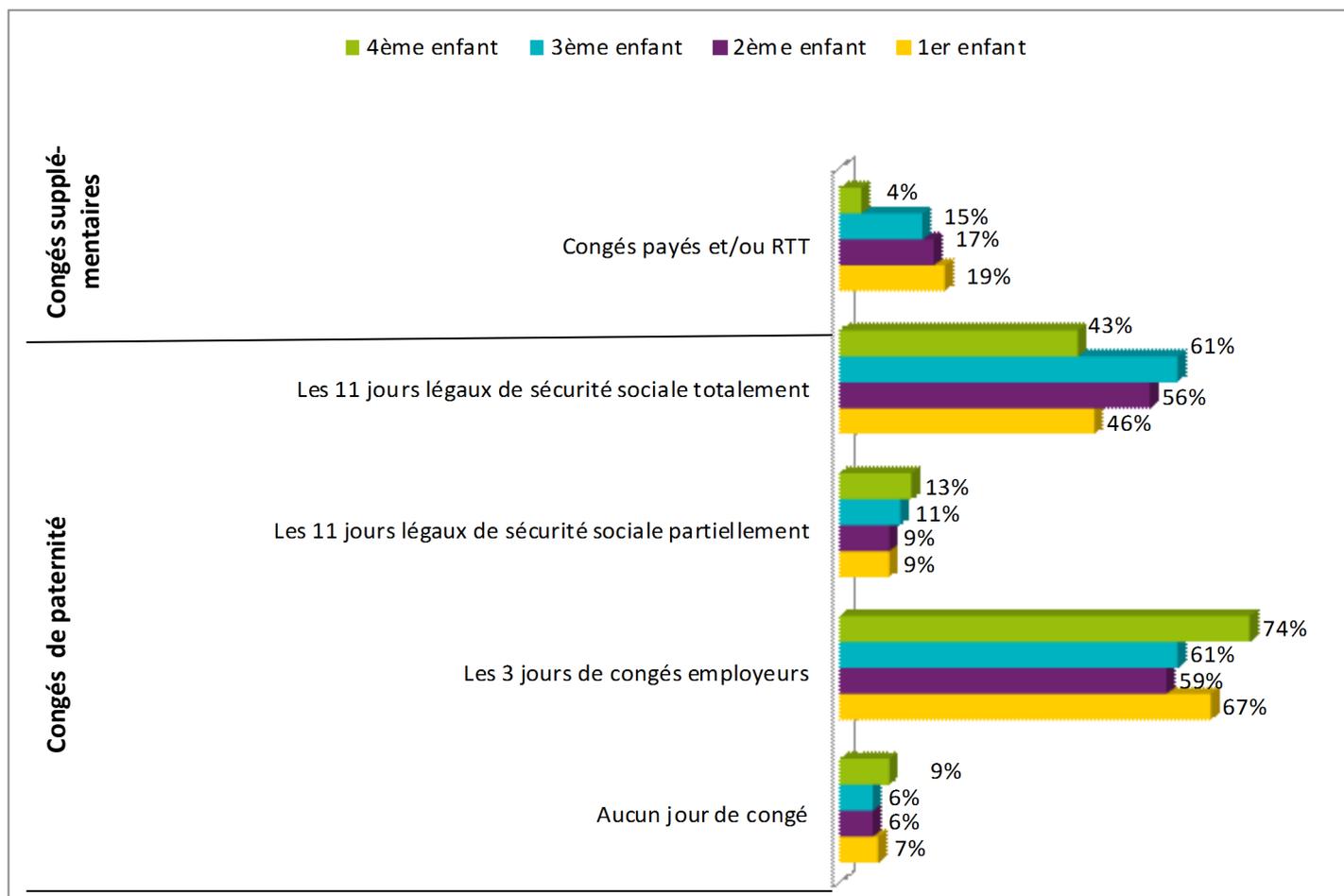
Si non, diriez-vous que cela engendre un sentiment de :



Si on observe les sentiments provoqués par le fait de ne pas disposer de suffisamment de temps à consacrer à leurs enfants, on constate que: 81% citent l'insatisfaction en premier, vient ensuite le sentiment de frustration (69%) et le sentiment de culpabilité (51%) dans une moindre mesure. Ce sont les 40/50 ans qui déclarent le plus souvent avoir un fort sentiment de culpabilité.

Les raisons de ces sentiments proviennent des difficultés de concilier la vie familiale et la vie professionnelle. C'est particulièrement visible quand les enfants sont jeunes. Ainsi, la moitié des pères estiment difficile de tout concilier quand ils ont, dans leur foyer, des enfants de moins de 11 ans. Ce sentiment est aussi partagé par un tiers des pères sans jeunes enfants.

Quel(s) congé(s) avez-vous pris au moment de la naissance de votre (vos) enfant(s)?



67% des pères ont pris leurs trois jours de congé employeur à la naissance de leur premier enfant. C'est au quatrième enfant que les pères prennent plus de congés employeur.

Nous pouvons constater une forte proportion des répondants à avoir pris les 11 jours légaux de manière effective selon le nombre de naissances, notamment lors de la naissance du troisième enfant (61%).

19% des pères ont pris des congés payés ou des RTT lors de la naissance de leur premier enfant.

Ceux qui n'ont pas pris de jour de congé sont essentiellement les pères exerçant la profession d'artisan, de chef d'entreprise ou de commerçant. On ne constate pas de disparités pour les autres catégories socioprofessionnelles.

Parmi ceux qui ont pris des congés de paternité, deux catégories sociodémographiques sont sur-représentées. Pour la naissance du premier enfant, les pères ayant moins de 30 ans répondent plus souvent avoir eu re-

cours à une prise totale de leurs 11 jours légaux.

Les pères ayant eu deux enfants affirment de manière plus significative avoir eu recours à leurs 3 jours de congés employeur.

L'enquête révèle un attachement des pères au congé de paternité. Cependant, les analyses sont à relativiser. En effet, il faut noter que depuis le 1er janvier 2002, les pères peuvent bénéficier d'un congé de paternité de 11 jours légaux de la Sécurité sociale, qui s'ajoutent aux congés de naissance de 3 jours de l'employeur. Par conséquent, avant 2002, les pères ne pouvaient pas bénéficier des 11 jours légaux de la Sécurité sociale.

En outre, l'enquête n'a pas porté sur les pères ayant pris un congé parental. De même, l'enquête n'a pas interrogé la raison qui engendrait ou non le recours aux congés de paternité et aux congés supplémentaires.

### III—LA CONSTRUCTION DE LA PATERNITÉ

Pour caractériser la construction de la paternité, une partie du questionnaire s'est attachée à interroger les représentations que les enquêtés ont de l'implication de leur propre père et l'influence de ces derniers sur leur rôle de père aujourd'hui. En effet, l'enquête a identifié dans quelle mesure les pères reproduisent leur vécu, ou au contraire, s'ils prennent une distance par rapport à l'éducation transmise. Par conséquent, les pères ont pu répondre sur l'implication de leur propre père dans les tâches parentales.

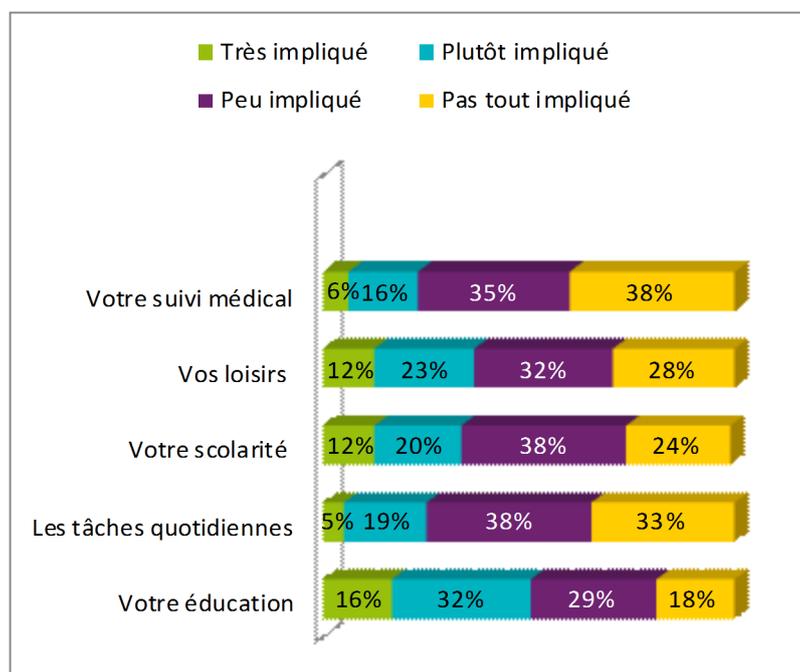
Le questionnaire a aussi identifié les représentations des pères à propos de l'influence du sexe et de l'âge de leurs enfants. Il s'agit d'appréhender leur implication en fonction de ces deux facteurs. Pour terminer, l'enquête a appréhendé à partir de quel moment la construction de la paternité s'établit et par conséquent, les attentes de leur entourage vis-à-vis de ce nouveau rôle.

#### L'implication du père des enquêtés

Comment était impliqué votre père dans :

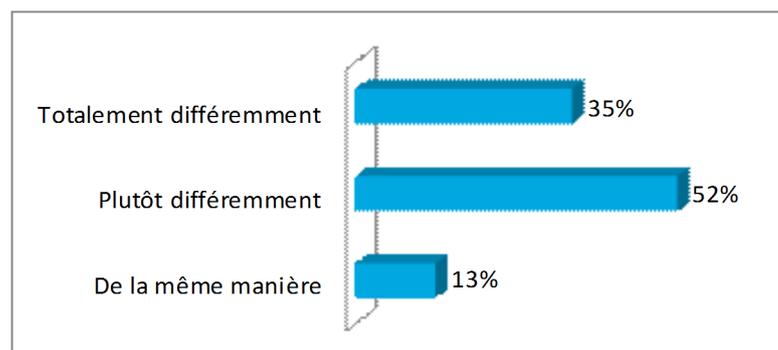
Le rôle et l'implication des pères sont soumis à plusieurs facteurs comme par exemple l'implication de leur propre père dans les tâches parentales qu'ils effectuaient. Excepté l'implication dans l'éducation, il apparaît qu'ils étaient moins impliqués, notamment dans les tâches quotidiennes (71%) et dans le suivi médical (73%).

Nous pouvons constater que les pères d'aujourd'hui ont ressenti l'importance de leur présence auprès de leurs enfants. En l'espace de deux générations, ils sont plus nombreux à exprimer leur volonté de ne pas reproduire le schéma de leur propre père. En effet, 52% des pères élèvent leurs enfants différemment, voir totalement différemment à 35%. Ils sont seulement 13% à éduquer leurs enfants de la même manière que leur propre père.



En réalité, ce sont l'âge des pères, leurs professions et le nombre d'enfants qui dictent, en partie, les réponses. Notons que les pères ayant moins de 30 ans expriment plus souvent inculquer le même modèle éducatif que leur propre père. La distanciation avec leur propre modèle d'éducation est plus marquée pour les pères qui ont eu leur premier enfant entre 30 et 40 ans. Ces derniers éduquent leurs enfants plutôt différemment. C'est également le cas pour les pères ayant un seul enfant. Les pères ayant deux enfants et les pères n'ayant pas d'activité professionnelle déclarent plus souvent élever totalement différemment leurs enfants.

Par rapport à la manière dont était votre père avec vous, diriez-vous que vous élevez votre (vos) enfant(s) :



Parmi les enquêtés, la moitié des pères indique que d'autres personnes ont une incidence dans leur exercice à la paternité, et inversement. Sur 145 répondants, il s'agit principalement de leur mère à environ 47%, de leur conjointe (18%) et du cercle familial (30%). Ces résultats nous montrent que leur propre mère demeure leur modèle de référence. D'une manière générale, les femmes représentent pour eux un appui dans leur façon d'être père.

Les pères ayant répondu élever leurs enfants plutôt différemment, ont expliqué leurs raisons de manière qualitative (104 répondants).

Les pères se disent à 47.1% être plus présents et plus impliqués que leur propre père. Ils estiment aussi à 20.2% être plus à l'écoute à l'égard de leurs enfants. 9.6% sont moins autoritaires.

Les pères ayant affirmé qu'ils élevaient leurs enfants totalement différemment de leur propre père (soit 74

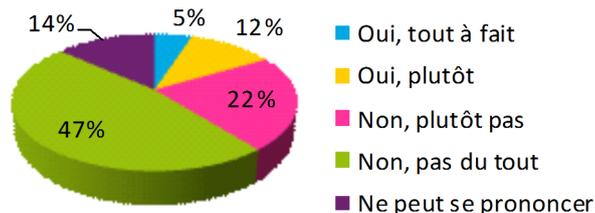
répondants), indiquent à 68.9% être plus présents et plus impliqués dans l'éducation et les loisirs de leurs enfants. 18.9% sont plus patients et plus à l'écoute que ne l'étaient leur propre père.

Sur 20 pères qui élèvent leurs enfants de la même manière que leur propre père, 8 déclarent transmettre les mêmes valeurs, 4 transmettent les mêmes principes d'autorité, 4 se réfèrent à la même éducation et 4 autres se réfèrent aux mêmes principes d'écoute envers leurs enfants et à la transmission des principes de politesse.

## L'influence du sexe de l'enfant dans leur implication parentale

*Votre implication auprès des enfants a-t-elle varié selon le sexe de l'enfant ?*

Dans l'ensemble, l'implication des pères dans leur exercice à la paternité ne s'est pas modifiée selon le sexe de l'enfant (69%). Seul, 17% des répondants affirment que le sexe de leur enfant a modifié leur implication parentale. 14% n'ont pas pu se prononcer sur cette question.

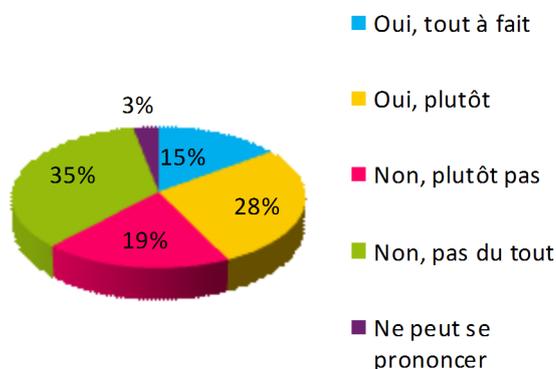


## L'influence de l'âge de l'enfant dans leur implication parentale

*Votre implication auprès de vos enfants a-t-elle varié selon l'âge de l'enfant ?*

L'implication des pères dans leur exercice à la paternité a eu plus d'effet selon l'âge de leurs enfants que selon le sexe de ces derniers. En effet, pour 43% des répondants leur implication parentale a été différente selon l'âge des enfants. Pour 54% d'entre eux, l'âge de leurs enfants n'a pas eu ou a eu peu d'effet.

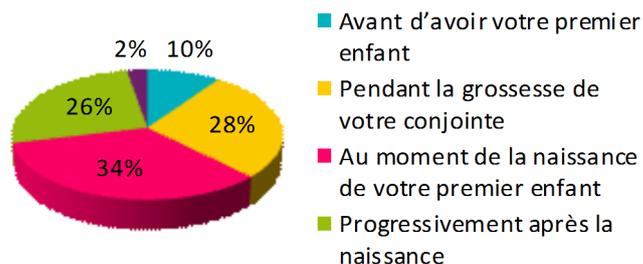
Le type d'éducation donné aux enfants se caractérise par une différenciation selon l'âge des pères. Par exemple, les pères âgés de 30 à 40 ans déclarent plus fréquemment que l'âge a influencé leur implication parentale. De même, pour ceux âgés entre 40 et 50 ans, l'âge de leur enfant a eu davantage d'effet.



## Le moment où ils se sentent devenir père

*A quel moment vous êtes-vous senti devenir père ?*

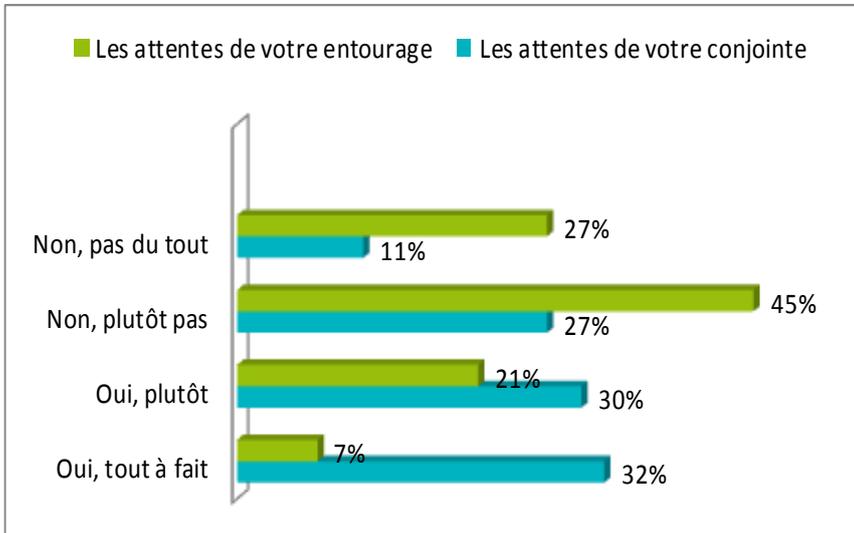
Les pères ont été interrogés sur le moment où ils se sont sentis devenir père. Les résultats de l'enquête indiquent que c'est au moment de la naissance (34%) ou pendant la grossesse de leur conjointe (28%) que les enquêtés se sont perçus devenir pères. Pour 26%, ce ressenti s'est construit progressivement après la naissance. L'âge et la catégorie socioprofessionnelle n'ont pas d'influence sur le moment où ils se sont sentis devenir père.



## Les attentes de leur conjointe et de leur entourage

Quand vous êtes devenu père, avez-vous ressenti de nouvelles attentes de la part ?

Après la naissance du premier enfant, l'entourage peut exprimer des attentes vis-à-vis du père. Ces attentes ont été plus significatives de la part de leur conjointe que de leurs familles.



En effet, 62% des pères ont ressenti de nouvelles attentes de la part de leur conjointe contre 28% de la part de leur famille.

Les effets de ces nouvelles attentes n'ont rien changé à leur comportement pour 44% d'entre eux. Pour 43% des pères, ces attentes les ont motivés. A contrario, pour 13% des pères, ces nouvelles attentes les ont inquiétés.

Les attentes des conjointes ont été plus prégnantes pour les pères issus de la catégorie socioprofessionnelle des artisans, des commerçants et des chefs d'entreprises. Tandis que pour les pères sans activités, ce sont les attentes de leur entourage qui ont été plus importantes.

## IV—LA PLACE ET LE RÔLE DU PÈRE

Dans un premier temps, pour comprendre les divers aspects à partir desquels les pères se façonnent leurs représentations paternelles, une partie du questionnaire s'est attachée à interroger la perception qu'ils ont de leur place et de leur rôle au sein du couple, dans la société, dans les médias et dans les décisions de justice en cas de séparation.

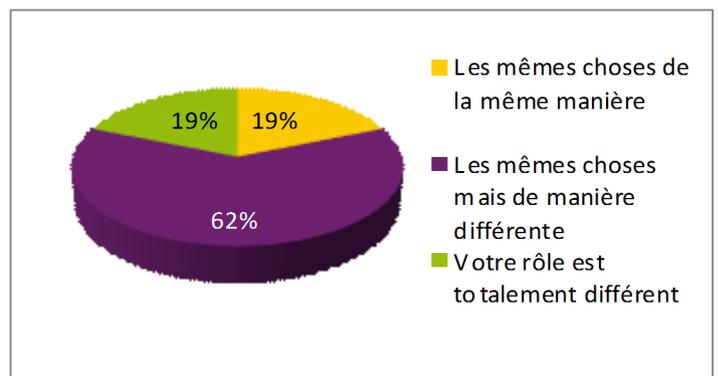
Dans un second temps, l'enquête a voulu comprendre comment les pères définissent l'image d'un « bon père ».

### Au sein du couple conjugal

Avec vos enfants, par rapport à leur mère, vous faites :

62% des enquêtés expriment faire les mêmes actes parentaux mais de manière différente tandis que 19% indiquent faire les mêmes actes parentaux de la même manière. Par conséquent, il existe une part significative des actes où le rôle des pères et mères sont interchangeables. Par contre, 19% estiment avoir un rôle totalement différent de leur conjointe, ce qui conduit à une complémentarité dans la fonction parentale.

Nous pouvons noter qu'en fonction de l'âge de la conjointe, les pères interrogés n'ont pas les mêmes manières de faire. En effet, les pères dont la conjointe est âgée de 30 à 40 ans, répondent plus souvent faire les choses de la même manière tandis que les pères dont la conjointe est âgée de 40 à 49 ans expriment que leur rôle est complètement différent.



Les pères ayant des enfants âgés entre 16 et 20 ans déclarent de manière plus significative que leur rôle est totalement différent.

Le type d'emploi et la non-modification de l'organisation du temps de travail influencent le rôle des pères au sein du couple. En effet, les pères déclarent plus souvent faire les mêmes choses mais de manière différente avec leurs enfants quand leur conjointe occupe un emploi à temps partiel. Ceux dont la conjointe n'a pas modifié son organisation de temps de travail, affirment plus souvent avoir un rôle qui est totalement différent d'elles.

## Au sein de la société

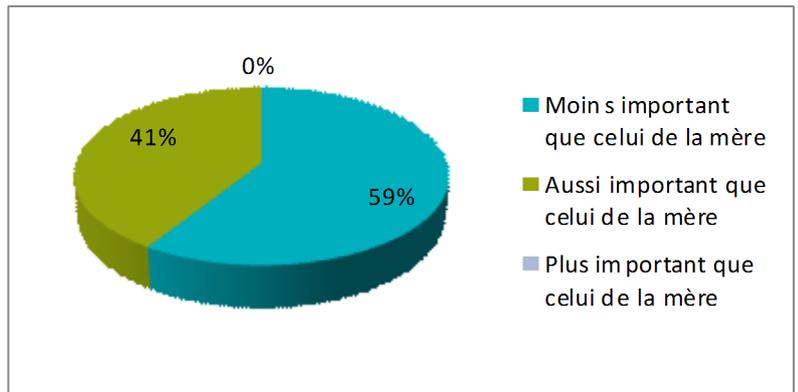
Avez-vous le sentiment que la société considère le rôle de père comme étant :

L'idée que la société considère le rôle de père comme étant moins important est portée par au moins 59% des pères.

Parmi eux, ceux appartenant à la catégorie socio-professionnelle des employés en sont particulièrement convaincus.

Aucun ne pense que la société considère que leur rôle est plus important que celui de la mère.

17.6% des pères affirment que les rôles sont complémentaires et ont un sentiment d'évolution de la société. 15.3% expriment qu'ils sont indifférents aux normes de la société. enfin, 14.2% des répondants indiquent qu'il est normal que le rôle de la femme soit « supérieur » à celui du père.



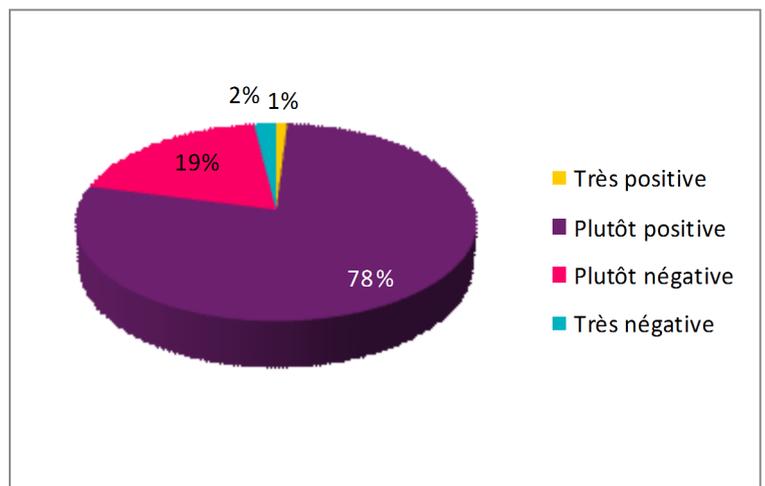
## Au sein des médias

Au sujet de l'éducation, diriez-vous que l'image véhiculée sur les pères par les médias aujourd'hui est :

79% des pères estiment que l'image véhiculée par les médias au sujet de l'éducation des pères est jugée positive contre 21% de façon négative.

Parmi ces derniers, ceux qui portent le jugement le plus négatif sont les pères ayant modifié leur temps de travail. On peut donc penser que l'opinion est attachée à la modification de l'organisation du temps de travail des pères.

De même, ce jugement négatif est davantage mis en avant par les pères ayant une profession d'employé.



Notons que l'effet des âges des conjointes est en corrélation avec leurs réponses. En effet, les pères dont la conjointe est âgée entre 30 et 40 ans, pensent surtout que l'image est plutôt négative. A l'inverse, pour les pères dont la conjointe a entre 40 et 50 ans, l'image reste plutôt positive.

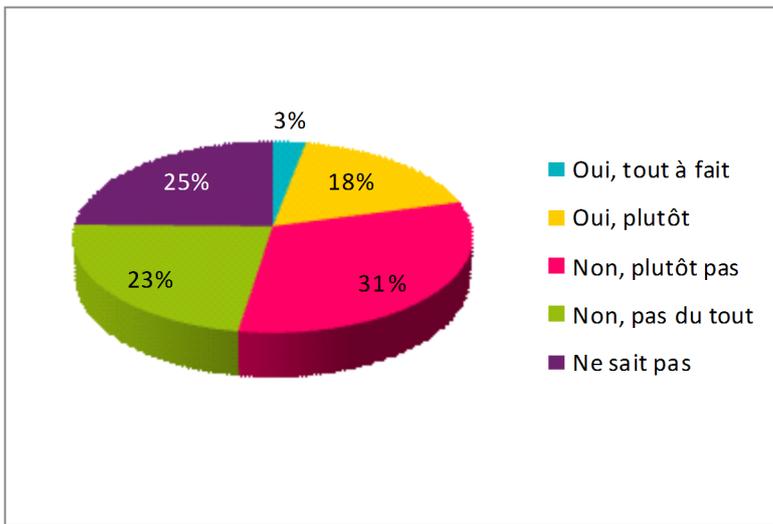
## Au sein des décisions de justice dans le cadre des séparations conjugales

En cas de séparation, pensez-vous que la justice prend des décisions « justes » concernant la résidence des enfants chez le père

54% des pères partagent l'opinion selon laquelle les décisions de justice concernant la résidence des enfants chez les pères sont jugées avant tout inéquitables. Cependant, d'après les réponses, ils ne souhaitent pas une égalité *stricto sensu*, mais plutôt un partage équitable

du lieu de résidence des enfants. Ils estiment que le système judiciaire est trop en faveur des mères.

21% estiment que les décisions de justice sont favorables aux pères. Cette idée est plus fortement défendue pour ceux ayant entre 20 et 30 ans.



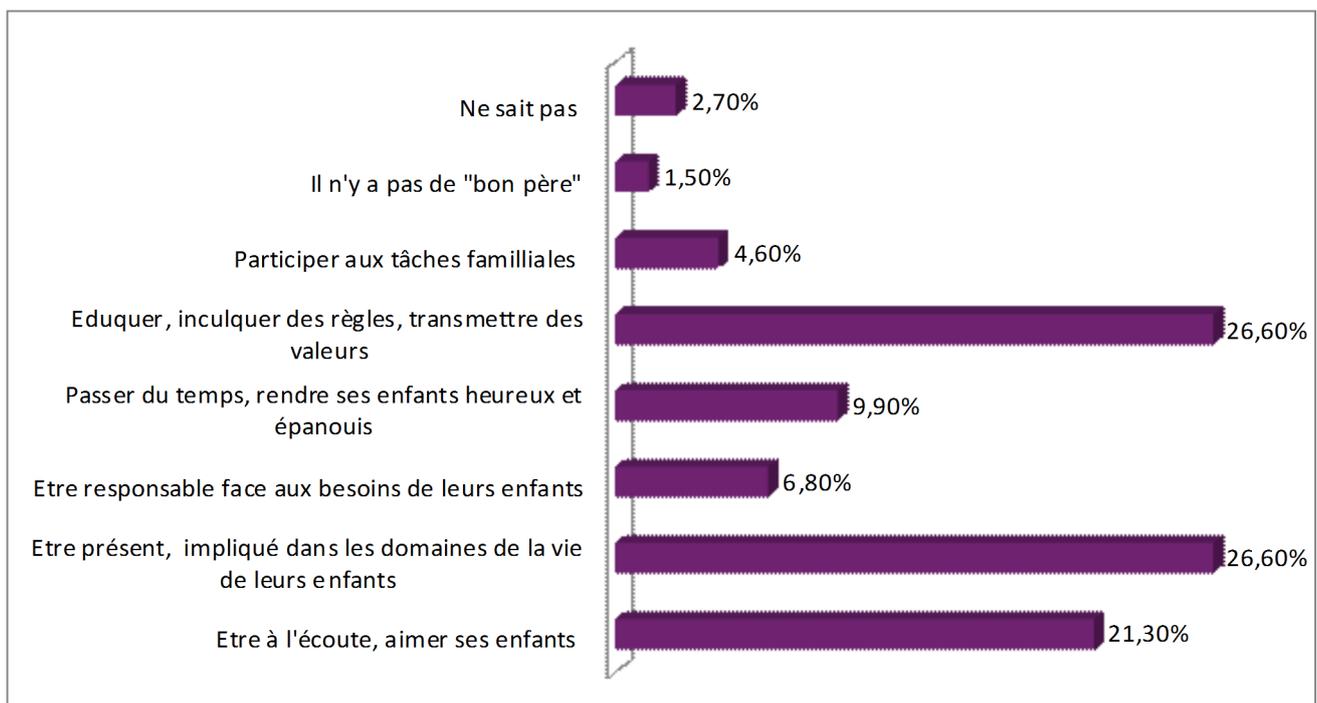
25% ne savent pas si les décisions de justice sont jugées justement ou injustement. Le fait de ne pas avoir soi-même connu une procédure de justice ou de connaître personnellement un père ayant eu une décision de justice défavorable peut affecter le nombre important de non prise de décision dans cette réponse.

Les pères font finalement preuve d'une certaine hésitation à propos des décisions de justice. Cependant, une chose est sûre, ils souhaitent plutôt une forme d'équité et un changement de regard sur le rôle des pères. Il s'agit avant tout que le système judiciaire donne plus de reconnaissance au rôle de père.

## Etre un « bon père » ?

*C'est quoi être « un bon père » pour vous ?*

En fin de questionnaire, nous avons demandé aux répondants, la signification « d'un bon père ». Il s'agissait d'une question ouverte. Par conséquent, nous avons différencié divers aspects à partir desquels les pères identifient leurs représentations. Sur 262 répondants, une majorité de pères caractérise le fait d'être un « bon père » par être présent auprès de ses enfants, donc être impliqué dans les domaines de la vie quotidienne de leurs enfants (26.6%) et transmettre des valeurs (26.6%) en matière d'éducation.



## Conclusion :

Dans cette enquête, nous avons présenté un tour d'horizon de ce que l'on sait de l'engagement des pères en région Bretagne, des facilités et des obstacles susceptibles d'influencer leurs rôles. Que doit-on retenir principalement?

Nous pouvons décrire l'implication paternelle de ces pères comme un engagement essentiellement orienté vers **la transmission**. Par conséquent, l'enfant est un repère central. Plus précisément, il s'agit pour les répondants d'assurer une présence quand les enfants ont besoin de leur père à la fois sur le plan physique et matériel. Les pères cherchent à être protecteurs en donnant à leurs enfants les conditions du bonheur, tout en assurant une certaine autonomie à leurs enfants.

Si la plus grande responsabilité qu'ils s'imposent est d'être présent, cela n'implique pas qu'ils soient sans rôle, c'est-à-dire sans activités parentales.

En premier lieu, ils se reconnaissent, avoir **un rôle important du point de vue de l'autorité parentale**, c'est-à-dire, dans la transmission de règles et de valeurs. Cependant, nous pouvons noter **une contribution relative aux tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants**. La prise en charge exclusive ou habituelle par les pères se révèle nettement plus faible.

Quant au partage entre pères et mères, il semble que les loisirs et le coucher des enfants sont répartis équitablement. Par ailleurs, on constate que c'est la mère qui assume toujours ou le plus souvent les tâches de la préparation des repas et des soins liés à la santé. La nature des tâches parentales reste fortement sexuée.

En second lieu, au gré de leur disponibilité et de leurs dispositions, ils peuvent s'imposer l'exécution de certains actes parentaux liés à l'accompagnement aux activités et aux loisirs des enfants.

Les **principales difficultés** des pères concernent l'accompagnement à la scolarité, l'aide au devoir, et le moment du coucher de l'enfant. Les **types de difficultés** portent principalement sur le manque de patience, d'indulgence et sur l'insuffisance de temps à leur consacrer.

Ces différentes problématiques que rencontrent les pères peuvent nous permettre d'établir des pistes d'actions en termes de soutien à la parentalité.

Ainsi, nous pouvons noter que l'implication des pères de la génération précédente semble coexister dans la construction de l'identité paternelle des pères. Même si une part significative des répondants **s'inscrivent de façon distanciée au modèle qu'ils ont reçu**. On constate donc que **leurs principaux modèles de référence sont leur mère et leur conjointe**. Ainsi, il semble exister une reproduction sociale sur le plan éducatif plus ou moins consciente.

La paternité est essentiellement ressentie et représentée comme une responsabilité à partager avec la conjointe, envers les besoins d'épanouissement de leurs enfants. Surtout, **les pères se considèrent moins à l'égal de leur conjointe** dans les différentes images que représente le rôle de père dans la société, les médias et en matière de justice. En effet, les répondants expriment globalement que le système judiciaire privilégie, de manière générale, le rôle de la mère, notamment en ce qui concerne la résidence des enfants. Certains répondants déplorent une quasi-systématisation du droit de garde en faveur du rôle de la mère, ce qui engendre un manque d'égalité entre père et mère. Les répondants expriment que l'image renvoyée par les médias, sur le rôle de père, est plus impliquée mais qu'elle reste néanmoins caricaturale.

Cette enquête informe sur un fort sentiment de **manque de reconnaissance sur le rôle de père**. Cependant, cette présente étude nécessiterait d'être enrichie.

Les données recueillies dans le cadre de l'URAF décrivent un portrait simplifié du rôle du père, et les résultats sont parfois difficiles à interpréter, puisqu'on ne dispose pas assez de corrélation entre les variables sociodémographiques.

Enfin, les résultats présentés dans le cadre de cette recherche pourraient être approfondis par des analyses supplémentaires qui exploreraient de façon plus accrue le rôle des pères sur la qualité du temps passé avec leur enfant, la dimension affective avec leur enfant et la communication au cœur de la répartition des tâches entre les conjoints.

## L'URAF Bretagne

L'URAF Bretagne est l'organe de coordination des quatre UDAF de la région. Elle est chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles, quelles que soient leurs croyances ou leur appartenance politique.

Sa mission semi-publique lui confère pour objectif de donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles. A ce titre, elle représente officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles. C'est également le lieu de concertation entre tous ses membres.

Par ailleurs, elle peut gérer toute activité confiée par un membre, un partenaire ou un tiers.

## Pourquoi une enquête « Etre père aujourd'hui »

Partant du postulat que les enfants d'aujourd'hui sont les pères de demain, on considère que les pères définissent leur rôle au sein de la cellule familiale à travers leurs expériences parentales. En effet, l'expérience parentale comprend toutes les tâches pratiques, aussi bien les représentations mentales à travers l'éducation vécue que le contexte sociétal.

Cette étude porte sur 301 répondants de la région Bretagne.

Souhaitant mieux appréhender le rôle des pères, leur statut et également leur relation avec leurs enfants, l'Observatoire des familles s'est donné pour objet de préciser à quoi correspond « être père ».

L'ensemble du questionnaire s'articule autour de cette problématique et des questions qui en découlent : Ont-ils suffisamment de temps? Quel est leur état d'esprit? Quelle est leur implication?...

Parallèlement à cette enquête, l'Union Nationale des Associations Familiales a publié une étude qualitative n°8 portant sur « le ressenti des pères et des mères face à la mise en place d'un congé parental partagé obligatoire? ».

## L'observatoire des familles

Créé par les UDAF de la région Bretagne, il est le centre d'études, de la vie de famille et de ressources pour le militantisme familial. Partie intégrante du réseau des observatoires de la famille, ces enquêtes s'appuient sur une méthodologie commune et identique à l'ensemble des territoires.

Véritable outil d'aide à la mission de représentation et de défense de l'intérêt des familles, il constitue un recueil des besoins des familles, source de proposition et de mobilisation auprès des acteurs publics et partenaires.

Retrouvez le document en ligne sur

[www.udafmorbihan.fr](http://www.udafmorbihan.fr)

Les résultats des autres départements sur le site  
de l'union nationale : [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

**Udaf**  
MORBIHAN

au cœur des solidarités familiales